

Acquérir les bases en matière de droit de la construction

PUBLIC

Avocats – Responsables de programmes immobiliers – Juristes immobilier – Maîtres d’ouvrage – Promoteurs – Sous-traitants – Quasi-constructeurs – Assureurs

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis nécessaire

NIVEAU D'EXPERTISE

Fondamentaux

LES POINTS FORTS

Approche transversale des notions clés et enjeux pratiques du droit de la construction

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis

Code
12693

Durée
1 jour / 7 heures

Tarif Inter*
1025 € HT

*Repas inclus (en présentiel)

Objectifs pédagogiques

- Définir les notions déterminantes du droit de la construction
- Examiner les différentes responsabilités et obligations liées à la construction
- Identifier les différentes polices susceptibles d'être souscrites dans le cadre de la construction

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès. Auto-évaluez vos compétences pour suivre vos progrès à l'issue de votre formation.

Définir les notions déterminantes du droit de la construction

Distinguer les acteurs de la construction, leur statut et leur responsabilité

- Maître d'œuvre, Maîtrise d'ouvrage, Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), Maître d'ouvrage délégué (MOD)
- Constructeurs, Sous-traitants, Fabricants
- Auto-positionnement : cartographier ses connaissances en matière de droit de la construction.

Identifier les différents montages de l'opération de construction

- Entreprise générale, contractant général
- Allotissement
- Contrat de construction de maison individuelle (CCMI)
- Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA)
- Vente d'immeuble à rénover (VIR)
- Partage d'expérience

Examiner les différentes responsabilités et obligations liées à la construction

Vérifiés, solution Certifiée NF Service

- ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

Analyser les responsabilités avant réception

- Responsabilité de la maîtrise d'œuvre
- Responsabilité de l'entrepreneur
- Partage d'expérience

Distinguer les responsabilités lors de la phase de réception

- Réception tacite et réception judiciaire
- Réserves à réception
- Partage d'expérience

Mettre en œuvre les garanties après réception

- Responsabilités décennales
- Responsabilités pour dol
- Autres responsabilités
- Partage d'expérience

Identifier les différentes polices susceptibles d'être souscrites dans le cadre de la construction

Définir les polices de responsabilité civile professionnelle

- Notion de police facultative
- Notion de garantie « Tout sauf »
- Incidence des clauses d'exclusion sur la mobilisation des polices de maître d'œuvre / réalisateurs
- Partage d'expérience

Relever la portée de la couverture de la « tous risque chantier » (TRC)

- Notion de couverture en TRC
- Incidence de la souscription pour compte
- La garantie obligatoire de la responsabilité civile décennale
- La garantie facultative du sous-traitant
- La garantie de bon fonctionnement
- La couverture des désordres intermédiaires
- La garantie des dommages immatériels
- Partage d'expérience

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources, auto-évaluer vos compétences acquises pendant votre formation et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter

...

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Prochaines sessions

PARIS

- 17 Sep. 2026 – Session Garantie
- 4 Déc. 2026

A DISTANCE

- 17 Sep. 2026 – Session Garantie
- 4 Déc. 2026

AIX-EN-PROVENCE

- 4 Déc. 2026

BORDEAUX

- 17 Sep. 2026
- 4 Déc. 2026

CHAMBERY

- 4 Déc. 2026

GRENOBLE

- 4 Déc. 2026

LILLE

- 4 Déc. 2026

LYON

- 4 Déc. 2026

MARSEILLE

- 4 Déc. 2026

MONTPELLIER

- 4 Déc. 2026

NANTES

- 4 Déc. 2026

NICE

- 4 Déc. 2026

NIORT

- 4 Déc. 2026

PAU

- 4 Déc. 2026

RENNES

- 4 Déc. 2026

ROUEN

- 4 Déc. 2026

STRASBOURG

- 4 Déc. 2026

TOULOUSE

- 4 Déc. 2026

TOURS

- 4 Déc. 2026